

Marie Danielle Bernadin, l'accusatrice de Josué Pierre-Louis, président du Conseil électoral [permanent], dans une affaire de viol, a confirmé ce mardi à la presse avoir décidé d'abandonner la procédure judiciaire entamée contre son présumé agresseur depuis environ deux mois, a appris Haiti Press Network.

Pour la première fois depuis le déclenchement du dossier, en novembre 2012, Marie Danielle Bernadin a accepté de se présenter à la presse, le visage non caché, pour faire une [déclarati](#)
[on](#) , mais pas question de prendre sa photo.

« J'ai décidé de désister contre Me Josué Pierre-Louis à cause de ma foi chrétienne, a-t-elle dit. Mais, je tiens à réaffirmer qu'il m'avait effectivement violé. »

Sans autres explications, Marie Danielle Bernadin, très décontractée (pantalon, chemise,

sandale), a mis fin à toutes suspicions : « personne ne m'a pas forcé à prendre cette décision », a-t-elle affirmé, lors d'une conférence de presse donnée par ses avocats.

Par ailleurs, Marie Danielle, qui n'a pas consulté ses avocats ni les organisations de défense des droits humains qui l'accompagnaient dans le dossier, a démenti les informations selon lesquelles elle aurait reçu de l'argent auprès de Josué Pierre-Louis pour abandonner la course.

Souriante, elle confie qu'elle n'entend pas quitter le pays mais peut entreprendre des voyages (privé ou professionnel) de temps en temps.

Visiblement bouleversés, ses avocats : Newton Louis St Juste, Jaccéus Joseph et André Michel, en conférence de presse au bureau du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), ont dit accepté la position de leur [ancienne] cliente.

« L'avocat n'a pas de cause, il n'a que le client », a argumenté Me André Michel pour justifier leur position de respecter la décision finale de Marie Danielle Bernadin.

Haïti-Affaire Josué Pierre-Louis : « J'ai désisté à cause de ma foi chrétienne », dit Marie Danielle

Écrit par SFD/HPN

Mardi, 29 Janvier 2013 16:10

Toutefois, Newton Louis St Juste, Jaccéus Joseph et André Michel ont appelé la justice à suivre son cours, car disent-ils « la justice n'est pas lié à l'entente 'tacite' trouvé entre les deux parties. »

« Le désistement ne signifie pas innocence, a fait remarquer Me Jaccéus Joseph en précisant le fait que les avocats de Josué Pierre-Louis ont accepté de signer un accord avec Marie Danielle prouve qu'il y a eu de viol effectivement. »

Les organisations de défense des droits humains entre autres le RNDDH qui ont supporté Marie Danielle dans ses moments difficiles n'ont jusqu'ici pris aucune position par rapport à sa dernière décision.

« Nous ne voulons pas réagir maintenant sur le dossier », a déclaré Marie Yolène Gilles, du Réseau national de défense des droits humains.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Haïti-Affaire Josué Pierre-Louis : « J'ai désisté à cause de ma foi chrétienne », dit Marie Danielle

Écrit par SFD/HPN
Mardi, 29 Janvier 2013 16:10

Twitter :@hpnhaiti / @sfdorcilus